



ANNEXE 4 — ASSURANCES & GARANTIES OPTIONNELLES

Nous proposons des produits d'assurance et de franchise afin de couvrir les principaux risques que vous courez lorsque vous conduisez votre véhicule de location. Ces produits peuvent être compris dans le prix de votre location ou bien proposés sous la forme de produits optionnels. Les principales prestations, limitations et exclusions de ces produits sont résumées ci-dessous.

DESCRIPTION ET PRESTATIONS	PRINCIPALES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE OBLIGATOIRE (RC) VOTRE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES TIERCES PARTIES (C'EST-À-DIRE, AUTRES QUE HERTZ)	
<p>La RC est systématiquement incluse dans le prix de votre location. Elle:</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Répond à l'ensemble des obligations légales se rapportant à la responsabilité envers les tiers▶ Vous protège, vous et tout autre conducteur autorisé, contre les réclamations émanant de tiers (y compris de vos passagers) en cas de décès, de blessure ou de dommage matériel découlant de votre utilisation du véhicule pendant la location.	<p>Dans les limites de la loi en vigueur, votre assurance et vos garanties optionnelles seront considérés comme nuls et non avenus et ne pourront plus vous protéger si:</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Vous manquez à vos obligations contractuelles aux termes du contrat de location – voir en particulier la rubrique consacrée aux Restrictions de Location dans ledit Contrat de Location.▶ La perte ou le dommage a été causé(e) intentionnellement.▶ Le conducteur n'était pas autorisé par Hertz en tant que conducteur principal ou additionnel.
PRODUITS DE GARANTIES OPTIONNELLES (CDW, TP, SUPERCOVER, BRIS DE GLACE & PNEUS) VOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS HERTZ (POUR PERTE OU DÉGRADATION DU VÉHICULE)	
<p>Votre responsabilité envers nous pour perte ou dommage au véhicule pourra s'étendre à la valeur totale du véhicule. Vous pouvez réduire ou annuler cette responsabilité en achetant une garantie optionnelle, telle que celles présentées ci-dessous.</p> <p>Remarque : certaines de nos garanties optionnelles (CDW et TP) peuvent déjà être incluses dans votre prix de location (vérifiez votre Contrat de Location) et présentent une part de responsabilité non couverte. Les autres garanties (SuperCover et Bris de glace et Pneus) sont des garanties optionnelles qui viennent compléter les garanties (CDW et TP) en couvrant ce qui reste de votre responsabilité, soit partiellement, soit complètement.</p>	<p>Outre les limitations listées dans la rubrique RC ci-dessus, vos garanties optionnelles seront frappés de nullité – ce qui signifie que votre responsabilité envers nous en cas de perte ou de dégradation du véhicule ne sera ni réduite ni supprimée - lorsque vous-même ou un conducteur autorisé avez fait preuve d'une négligence grave (en agissant d'une façon que vous avez ou auriez dû savoir susceptible d'entraîner des blessures ou des dommages), et notamment, dans les cas suivants:</p> <p>Incapacité à évaluer la hauteur du véhicule, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none">▶ En percutant des objets placés ou suspendus en hauteur.▶ En percutant une barrière trop basse pour que le véhicule puisse passer en dessous.▶ En percutant la barrière d'un parking avant que celle-ci ne soit complètement relevée.

DESCRIPTION ET PRESTATIONS

SUPPRESSION PARTIELLE DE LA FRANCHISE DOMMAGES (CDW)

La CDW est souvent incluse dans votre prix de location et réduit votre responsabilité envers nous, au montant de la franchise (indiquée au Contrat de Location), et s'applique pour chaque incident entraînant des dommages autre pour un vol, une tentative de vol ou vandalisme.

Exemples de dommages couverts par la CDW:

- ▶ Impact avec un objet fixe ou mobile (par exemple, dommage causé en cas d'accident).
- ▶ Perte de contrôle du véhicule.
- ▶ Événements naturels, tels que la neige, la grêle, des inondations ou des chutes de pierres.
- ▶ Incendie provoqué par un défaut du véhicule, notamment une défaillance électrique, ou causé par une explosion ou un incendie adjacents, un acte criminel ou terroriste.
- ▶ Les dommages causés aux pneus et aux vitres par des objets se trouvant sur la route ou projetés.

SUPPRESSION PARTIELLE DE LA FRANCHISE VOL (TP)

La TP est souvent incluse dans votre tarif de location et réduit votre responsabilité envers nous, **au montant de la franchise** (stipulée au Contrat de Location), et s'applique pour tout autre incident entraînant des dommages, ou un vol, une tentative de vol ou vandalisme.

Exemples d'incidents couverts par la TP:

- ▶ Dommage causé par effraction du véhicule.
- ▶ Tentative de vol du véhicule ou de ses accessoires (par ex., la radio).
- ▶ Vandalisme (ex : antenne pliée, rétroviseur brisé).
- ▶ Vol du véhicule.

SUPERCOVER (SC)

SSC est un produit optionnel qui vous offre une totale tranquillité d'esprit lors de votre location en:

- ▶ **Éliminant** votre éventuelle responsabilité envers nous, à savoir, votre part de responsabilité non couverte par les garanties CDW ou TP ; en cas de perte ou de détérioration du véhicule pendant votre location.
- ▶ En vous exonérant de toute responsabilité envers nous concernant le paiement de **Coûts de gestion de dommage**, que vous devriez nous payer sans cette option.

PRINCIPALES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

La conduite sur route inadaptée, par exemple:

- ▶ En conduisant sur une route en mauvais état sans faire preuve de l'attention requise, entraînant ainsi des dommages sous le véhicule
- ▶ En conduisant sur une plage, causant ainsi des dommages à cause du sable ou de l'eau salée.
- ▶ En conduisant sur des routes inondées, endommageant ainsi le moteur.

Utilisation inappropriée du véhicule, par exemple:

- ▶ En mettant du carburant inadapté dans le réservoir ou en contaminant le carburant de quelque manière que ce soit.
- ▶ Dommage se produisant après avoir ignoré un signal d'avertissement lumineux.
- ▶ 'Embrayage brûlé (mauvaise utilisation répétée) ou utilisation du frein à main de façon inadéquate.
- ▶ Dommage causé à une jante suite à une conduite avec un pneu dégonflé.
- ▶ Introduction d'objets prohibés dans l'habitacle ou dans les parties externes du véhicule.
- ▶ Transport de matériel particulièrement sale et malodorant, entraînant ainsi des frais de nettoyage supplémentaire, voire même, une dégradation ou des brûlures dans l'habitacle.

Contribution à la dégradation / au vol du véhicule, par exemple:

- ▶ Dommage causé par un oubli des clés à l'intérieur du véhicule ou la perte des clés.
- ▶ Dommage causé par une vitre laissée ouverte.
- ▶ Perte du véhicule causée par le défaut d'utilisation du système anti-vol (lorsqu'il y en a un).
- ▶ Perte du véhicule lorsque vous n'êtes pas en mesure de rendre les clés.

Limitations supplémentaires:

- ▶ **Accessoires.** Nos garanties ne couvrent pas les accessoires (modules GPS NeverLost®, Wi-Fi et sièges enfant) que vous pouvez louer. Le remplacement de ces éléments vous sera facturé en cas de perte ou de dégradation, quelle qu'en soit la cause.
- ▶ **Frais de Gestion des Dommages.** Les franchises CDW, TP et Bris de glace & Pneus ne sauraient réduire ou éliminer votre obligation de régler les frais de gestion des dommages pouvant s'appliquer en cas de dommage, quel qu'il soit, survenant pendant la location.



ANNEXE 4 — ASSURANCES & GARANTIES OPTIONNELLES

DESCRIPTION ET PRESTATIONS

GARANTIE BRIS DE GLACE & PNEUS

Ce produit **optionnel** offre une **alternative plus économique à la SC** lorsqu'il est disponible. Il élimine votre éventuelle responsabilité envers nous; en cas de dommage causé aux vitres du véhicule (y compris au toit ouvrant) et aux pneus uniquement, **sous réserve d'avoir souscrit à la CDW et à la TP.**

PRINCIPALES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

► **Vol de vos biens.** Les dommages causés aux biens personnels ou professionnels ainsi qu'aux marchandises transportées dans le véhicule ou leur vol ne sont pas couverts par nos garanties. Vous pouvez souscrire une assurance pour vos affaires personnelles, l' **Assurance Personnelle (PI)**.

ASSURANCE PERSONNELLE (PI)

PROTECTION EN CAS DE BLESSURE ET PERTE / DÉGRADATION DE VOS BIENS

La PI est une **assurance optionnelle** conçue pour répondre aux exigences et aux besoins de ceux qui cherchent à couvrir des risques non couverts par les assurances et garanties décrites ci-dessus. La couverture s'étend à l'ensemble des occupants du véhicule pour les :

- **Décès, blessures et dépenses médicales** découlant d'un accident.
- La dégradation ou la perte des **biens personnels** se trouvant dans le véhicule.

Pour de plus amples informations sur la PI, demandez le livret de présentation de cette assurance au comptoir de location ou consultez notre site web.

La couverture est fournie sous la forme de **paiements de sommes forfaitaires**, moyennant une petite **franchise**, et peut être frappée de **nullité** si vous manquez à vos obligations telles que stipulées au Contrat de Location, sauf si vous pouvez démontrer que l'accident était complètement indépendant de votre manquement.

Les exclusions sont les suivantes:

- Perte ou dégradation de certains articles, notamment de bijoux, d'argent en espèces, d'animaux, d'articles professionnels et de marchandises.
- Les articles volés dans le véhicule lorsque celui-ci n'a pas été verrouillé ou qui ont été laissés à la vue de tous, ou encore, volés en pleine nuit.
- Pathologies ou état de santé préexistants.

ASSISTANCE PREMIUM

VOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS HERTZ POUR LES COÛTS DE DÉPANNAGE (DONT VOUS SERIEZ RESPONSABLE)

L'Assistance Premium est un produit optionnel qui complète l'Assistance Hertz incluse dans votre prix de location. Il offre une couverture pour la récupération du véhicule et les frais de demande d'intervention en urgence dont vous devriez normalement vous acquitter si la demande d'intervention ou le dépannage étaient imputables à une faute de votre part.

Exemples de frais pour demande d'intervention en urgence couverts :

- Clés perdues ou laissées dans le véhicule verrouillé.
- Dépannage en cas de panne de carburant ou utilisation d'un carburant inadapté.
- Batterie déchargée.

Vous resterez responsable des:

- Coûts de remplacement de la batterie ou des clés.
- Dommages causés au véhicule suite à l'intervention, notamment le coût d'une vitre de remplacement.
- Remplacement de carburant lorsqu'un mauvais carburant a été utilisé.
- Coût de transport des éventuels véhicules de remplacement. Dans chaque cas où une demande d'intervention découlerait d'une faute de votre part.